



PROJET DE TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

Imaginons ensemble un projet
d'actions pour le développement durable
de Cergy-Pontoise et son rayonnement
à l'horizon 2030

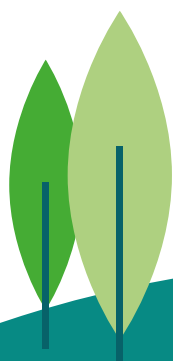
Adopté en Conseil communautaire du 7 juin 2022

Mise à jour en décembre 2024



SOMMAIRE

Édito	3
Panorama du territoire	4
Un projet co-construit	6
Axe 1 - Attractivité du territoire	8
Axe 2 - Transition écologique et énergétique	11
Axe 3 - Solidarité	16
Une conviction - S'appuyer sur l'intelligence collective	20
Grandes orientations	23
Repères	26





L'agglomération de Cergy-Pontoise entre dans une ère nouvelle, celle de la transition écologique, poursuivant ainsi son essor dynamique et harmonieux. Il lui fallait pour cela se doter d'une feuille de route devant traduire la vision de ce développement à échéance 2030.

Cette vision doit être partagée bien sûr par les élus communautaires et municipaux mais aussi par les habitants de son territoire, les Cergyponsains.

C'est pour cela que cette nouvelle édition de notre projet de territoire s'enrichit des contributions des membres du Conseil de développement et de l'Assemblée citoyenne.

En effet, nous avons une conviction, celle de l'intelligence collective mise au service d'axes forts : le développement de l'attractivité du territoire, l'accélération de la transition écologique et énergétique tout en maintenant les équilibres et la solidarité pour une croissance durable.

Les atouts de notre territoire sont avant tout les femmes et les hommes qui y vivent, qui y travaillent, qui y étudient, qui le visitent. Les objectifs à atteindre et les actions qui permettront d'y aboutir c'est ensemble que nous les construirons et les inventerons.

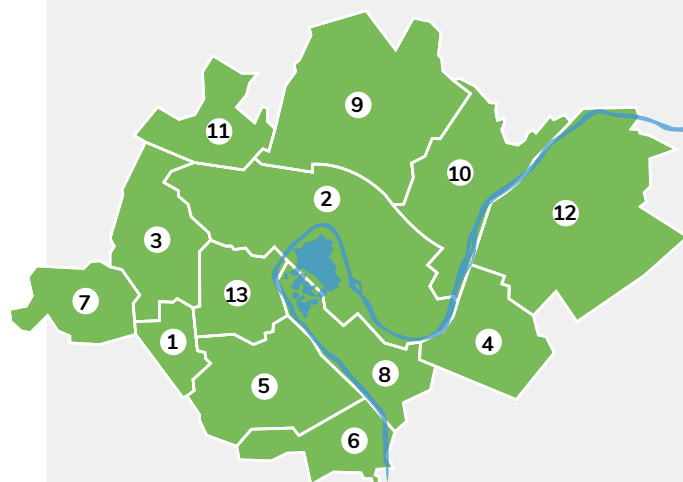
Ce projet de territoire est la traduction d'une agglomération dont l'esprit reste résolument pionnier et moderne.

Jean-Paul JEANDON

Président de la Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise

PANORAMA DU TERRITOIRE

LES 13 COMMUNES



Population totale INSEE 2021

1 BOISEMONT
876 habitants

2 CERGY
68 778 habitants

3 COURDIMANCHE
6 925 habitants

4 ÉRAGNY-SUR-OISE
18 597 habitants

5 JOUY-LE-MOUTIER
17 301 habitants

6 MAURECOURT
4 406 habitants

7 MENU COURT
6 142 habitants

8 NEUVILLE-SUR-OISE
2 096 habitants

9 OSNY
17 468 habitants

10 PONTOISE
31 806 habitants

11 PUISEUX-PONTOISE
584 habitants

**12 SAINT-OUEN
L'AUMÔNE**
25 130 habitants

13 VAURÉAL
16 211 habitants

PORTRAIT

Population

- 216 320 habitants
- 34 ans d'âge moyen (41 ans en France)
- 26% de la population a moins de 18 ans
- 32% d'augmentation des plus de 65 ans depuis 2011

Développement durable

> Sur 8 700 hectares :

- 31% d'espaces naturels
- 23% de terres agricoles
- 2 libellules «Capitale de la biodiversité»
- - 7,7% de déchets en 5 ans
- 10,51kt d'émission CO2 pour 10 000 habitants (11,4kt en Île-de-France)

Habitat

- 86 000 logements
- 35,2% de logement social
- 9 quartiers «Politique de la ville»

Economie

- 93 000 emplois
- 13 000 établissements
- 20 parcs d'activités (représentant 43 000 emplois et 3 500 établissements)
- 97% du territoire couvert par le numérique
- 50% des actifs travaillent sur le territoire
- 21 973€ de revenu médian (21 257€ pour le Val-d'Oise et 22 906€ en Île-de-France)

Enseignement supérieur

- 30 000 étudiants
- 1 500 enseignants-chercheurs
- 27 établissements d'enseignement supérieur
- 200 cursus

Mobilité

- 5 lignes ferroviaires et 12 gares

- 32 lignes de bus sur le territoire « Cergy-Pontoise Confluence »
- 138 km d'itinéraires cyclables
- 43 stations de vélos en libre-service
- 19 parkings de stationnement

Équipements

- 15 bibliothèques et médiathèques
- 4 cinémas
- 3 musées
- 1 centre d'art contemporain
- 1 CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional)
- 1 Scène Nationale
- 1 SMAC (Scène de Musiques ACtuelles)
- 6 piscines
- 48 complexes sportifs
- 51 terrains sportifs extérieurs
- 1 golf
- 1 île de loisirs

HISTORIQUE

La ville nouvelle de Cergy-Pontoise est née de la volonté de l'Etat de maîtriser « l'étalement anarchique » de l'Île-de-France. Autour d'un patrimoine historique déjà riche et de paysages exceptionnels aux portes du Vexin, le territoire cergypontain a été porté par un esprit d'expérimentation, irriguant tout à la fois son urbanisation, son architecture, son développement économique et son mode de vie.

1964

Acte de naissance de la ville nouvelle, avec la prise en considération par le général de Gaulle, chef de l'Etat, du Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Parisienne

1965

Choix de la boucle de l'Oise autour de Pontoise et Cergy

1968

Constitution d'une mission d'aménagement de la ville nouvelle d'abord appelée « Pontoise-Cergy », dirigée par Bernard Hirsch

1969

Création de l'Etablissement public d'aménagement (EPA) de la ville nouvelle finalement appelée « Cergy-Pontoise », qui prend la suite de la mission d'aménagement

1971

Création du Syndicat communautaire d'aménagement (SCA) de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, présidé par Adolphe Chauvin, maire de Pontoise.

1972

Création officielle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, qui compte alors **15 communes** : Boisemont, Boissy-l'Aillerie, Cergy, Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Méry-sur-Oise, Neuville-sur-Oise, Osny, Pierrelaye, Pontoise, Puisseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal

1984

Création du Syndicat d'agglomération nouvelle (**SAN**) de Cergy-Pontoise, qui remplace le SCA, avec **11 communes** (sans Boisemont, Boissy-l'Aillerie, Méry-sur-Oise et Pierrelaye)

2002

Fin du statut de « ville nouvelle » et transfert des pouvoirs de l'EPA au **SAN**

2004

Transformation du SAN en **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)**

2005

Boisemont rejoint la Communauté d'agglomération, comptant désormais **12 communes**

2012

Maurecourt rejoint la Communauté d'agglomération, comptant désormais **13 communes** dont une du département voisin des Yvelines.



UN PROJET CO-CONSTRUIT

OBJECTIFS

Définir un cap pour le territoire de manière concertée pour faciliter son appropriation par l'ensemble des élus, des partenaires publics et privés, des citoyens et des services pour la période 2020 – 2030

Doter les élus et services d'un document cadre pour les politiques transversales et sectorielles, accompagné d'autres documents de référence :

- le pacte de gouvernance
- le projet de mutualisation

- le pacte financier et fiscal
- le projet d'administration
- le Plan Pluriannuel d'investissement
- d'autres documents stratégiques et démarches opérationnelles tels que la feuille de route transition écologique, le Schéma de Cohérence Territoriale, le Programme Local de l'Habitat, le schéma cyclable etc.

Renforcer la dynamique collective à l'œuvre en ce début de mandat.

Une
méthodologie
collective et
pragmatique
pour laquelle
le document
final compte
tout autant que
la démarche
d'élaboration.

MOBILISATION DES ÉLUS

Projet porté par le Président et les vice-présidents de la Communauté d'agglomération, avec l'ensemble des maires du territoire. Concertation avec les conseillers communautaires (renouvelés à 40% sur le mandat) et une partie des conseillers municipaux

6 ATELIERS THÉMATIQUES

Réunissant 41 conseillers communautaires volontaires

2 PHASES DE TRAVAIL

Une première phase avec les élus communautaires et municipaux pour aboutir au présent document et une seconde phase de concertation élargie pour affiner le projet

3 AXES

Pour structurer l'action publique sur le territoire

1 CONVICTION

Des concertations pour inclure les citoyens dans la prise de décision politique

PLANNING D'ÉLABORATION DE PROJET

Phase 1 d'avril à septembre 2021

Elaboration du projet de territoire par les élus communautaires : partage du diagnostic, identification des enjeux, formulation des principales orientations.

En préambule, présentation lors du bureau du 29 mars et du conseil communautaire du 30 mars de la démarche et des 6 ateliers de travail pour les élus

Du 6 avril au 7 mai 2021

- 6 ateliers
- Présentation du diagnostic « Portrait du territoire de Cergy-Pontoise » le 6 avril 2021
- Dynamiques territoriales et attractivité le 7 avril 2021
- Transition écologique et énergétique le 8 avril 2021
- Aménagement durable du territoire le 16 avril 2021
- Solidarité et cohésion sociale le 3 mai 2021
- Les usages de la ville le 7 mai 2021

Juin 2021

- Présentation du Pacte de Gouvernance au Conseil Communautaire et aux conseils municipaux

Juillet 2021

- Adoption par le Conseil Communautaire du Pacte financier et fiscal et du projet de mutualisation

Phase 2 2022-2024

Partage du projet de territoire préparé par les élus et concertation avec les acteurs du territoire (élus, institutionnels, acteurs économiques, entrepreneurs, acteurs associatifs...) et avec les citoyens (usagers et habitants).

- Élaboration des feuilles de route du projet de territoire, du PPI et du projet d'administration territoriale
- mise en place des instances de démocratie participative et remise d'un avis sur le Projet de territoire par l'Assemblée citoyenne et par le Conseil de développement

À SAVOIR



les priorités retenues à l'issue de la phase de concertation citoyenne sont identifiables par un encadré bleu. Retrouvez l'intégralité des avis de l'Assemblée citoyenne et du Conseil de développement de Cergy-Pontoise en annexe du Projet de territoire



AXE 1

Attractivité du territoire

Se positionner
dans un
écosystème
en mutation

Renforcer les synergies entre le développement économique, l'enseignement supérieur, l'emploi et l'innovation

Cergy-Pontoise possède des atouts incontestables comme le fait d'être **un pôle administratif, économique et d'enseignement supérieur d'envergure, mais aussi d'être « une ville à la campagne » qui participent à son attractivité.**

Chaque année, près de 80 nouvelles entreprises s'implantent sur le territoire. Structuré notamment autour de trois filières (aéronautique, automobile, cosmétique) et de trois pôles de compétitivité (Systematic, NextMove, Cosmetic Valley), le tissu économique cergy-pontois s'articule autour de TPE-PME, mais aussi de grands groupes industriels et d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche en pleine expansion.

Néanmoins, initialement conçu autour du ratio ambitieux d'un emploi pour un actif, ce rapport tend à légèrement s'éroder ces dernières années sous l'effet de facteurs pluriels.

À cela s'ajoute un **environnement concurrentiel accru entre collectivités** à l'échelle de la région Ile-de-France, doublé par de nombreuses incertitudes aux lendemains de la crise sanitaire.

La (re)localisation des emplois sur le territoire demeure donc un défi de premier ordre. De plus, une réflexion portant sur le développement économique et les nouvelles orientations en matière industrielle doit être menée.

L'attractivité et le dynamisme de Cergy-Pontoise passent aussi **par la qualité et l'adaptabilité des services mis à disposition pour faciliter la vie des entreprises, étudiants, salariés, usagers sur le territoire.** Sur le modèle des « villes intelligentes », il convient de favoriser le développement cohérent et hiérarchisé des projets et des actions qui font de **Cergy-Pontoise un territoire innovant, connecté et responsable.**

PRIORITÉS

- Intégrer CY Université et son ambition internationale dans le projet de territoire de l'agglomération
- Faire vivre un écosystème « enseignement-recherche-entreprises-innovation » vertueux pour le territoire
- Favoriser le renouvellement des parcs d'activités et développer de nouvelles implantations
- Associer les acteurs économiques du territoire à l'ambition de responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- Soutenir l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire
- Construire les passerelles entre développement économique et employabilité de la population
- Améliorer l'efficacité du service public de l'emploi à l'échelle du territoire
- Favoriser la formation professionnelle et la formation professionnalisante, valoriser et développer l'apprentissage
- Porter une attention particulière aux filières de formation qui feront les métiers de la transition écologique et énergétique
- Renforcer l'apport de l'innovation et des nouvelles technologies, au service des usagers, dans les politiques publiques

PRIORITÉ ISSUE DE LA CONCERTATION CITOYENNE

- Faire du territoire de Cergy-Pontoise un terrain d'étude pour les acteurs de la recherche

1 EMPLOI POUR 1 ACTIF

Consolider ce ratio qui s'est légèrement érodé



Revendiquer une identité forte

Situé en bordure du Grand Paris, avec la formation de nouvelles intercommunalités, le territoire de Cergy-Pontoise **doit affirmer son rôle et son identité de pôle régional structurant en Île-de-France.**

Jusqu'à présent, les atouts du territoire mis en avant s'appuyaient sur les dimensions de « ville-jardin » et de « pôle de services administratifs, d'enseignement et de développement économique ».

Aujourd'hui, d'autres atouts sont à renforcer : projets d'excellence aussi bien en matière d'habitat durable que d'innovations économiques ou pédagogiques, la vie commerçante qui doit être préservée et développée ou encore les richesses et la diversité culturelles doivent être valorisées.

La valorisation d'une identité forte, pour une attractivité renouvelée, fait consensus. **Elle peut prendre appui sur une logique d'équilibre et sur un développement plus durables.**

PRIORITÉS

- Valoriser la boucle de l'Oise
- Valoriser le tourisme en favorisant le développement d'un tourisme durable
- Renforcer la communication sur les innovations et l'attractivité
- Valoriser CY Université, la ville universitaire
- Valoriser les atouts culturels, patrimoniaux, sportifs et de loisirs
- Renforcer Cergy-Pontoise comme pôle de centralité de l'ouest parisien
- Développer les relations avec les partenaires extérieurs au territoire

PRIORITÉ ISSUE DE LA CONCERTATION CITOYENNE

- S'engager dans une démarche de marketing territorial



AXE 2

Transition écologique et énergétique

Vivre dans un
environnement
de qualité

À SAVOIR



La transition écologique est un enjeu transversal, qui vient alimenter l'ensemble des réflexions et politiques publiques.

Forte de sa responsabilité, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise souhaite amplifier son action en la matière.

Conformément aux objectifs nationaux, trois engagements ont été pris en 2018 par les élus lors de l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Agenda 21 :

- d'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre devront diminuer d'« au moins » 40% par rapport à 2012
- la part des énergies renouvelables devra être portée à 32 % du mix énergétique
- 27 % d'économies d'énergie devront être réalisées.

ORIENTATION 3

Accompagner le changement des pratiques de mobilité

Comme levier majeur de la transition écologique, la question des mobilités sur l'agglomération revêt des particularités liées à la conception même de la ville nouvelle. Conçue initialement pour accueillir 400 000 habitants, à une époque où l'utilisation de la voiture individuelle était la priorité, les voiries ont été dimensionnées de façon à permettre un trafic routier fluide. Aujourd'hui, avec 212 000 habitants, une géographie de territoire particulièrement étendue et aux reliefs variés, **l'usage de la voiture reste particulièrement ancré alors même que les réseaux de transports en commun (ferroviaire et bus) sont conséquents et les mobilités douces se sont développées.**

Le changement des pratiques de mobilités s'affirme comme une priorité. Elle repose sur la capacité de la collectivité à faire prendre conscience à la population de l'importance de l'évolution vers les mobilités douces. Ces efforts de sensibilisation, d'accompagnement sont à articuler avec **l'amélioration de la multimodalité, et la réduction des ruptures urbaines dans la chaîne du déplacement (intermodalité, continuités urbaines)** compte tenu de l'étendue du territoire.

- 540 000
TONNES ÉQUIVALENT CO₂
EN 2030



La notion de territoire vécu devient alors essentielle : le concept de “ville du quart d’heure”, dont le principe est d’aménager les fonctions de la ville et les transports en commun de telle sorte que les principaux services se trouvent à 15 minutes de son logement, peut être source d’inspiration pour réfléchir à l’évolution des fonctionnalités du territoire.

Le maillage et l’accessibilité de Cergy-Pontoise à l’échelle de l’Île-de-France par le RER, le train, le bus interurbain ou les voies routières est un point de vigilance pour préserver l’attractivité du territoire. 50% des usagers vivent en dehors du territoire, tandis que 50% des habitants travaillent à l’extérieur de l’agglomération.

Les déplacements habitat/travail subissent une mutation que la crise sanitaire vient accélérer, un constat dont il convient d’étudier les évolutions pour **réinventer les logiques de déplacements liées aux activités professionnelles mais aussi aux usages de demain** (développement pôle universitaire, desserte des zones d’activités, télétravail).

Ainsi, l’amélioration **qualitative de l’offre des services est un enjeu souligné et sa prise en compte devra passer par une plus grande lisibilité et l’association des usagers** (entreprises, établissements, étudiants) pour élaborer des solutions et pour les évaluer.

PRIORITÉS

- Favoriser le développement et l’usage des transports en commun
- Améliorer la desserte extérieure du Territoire (A15, RER A)
- Développer les usages et l’offre concernant les circulations douces
- Travailler les intermodalités
- Résorber les discontinuités urbaines pour les piétons et les vélos.
- Intensifier la sensibilisation et l’accompagnement de tous les publics
- Renforcer la mobilisation des entreprises publiques et privées dans les plans de mobilités
- Penser la mobilité en limitant les déplacements professionnels (télétravail et espaces de travail partagés)
- Soutenir les alternatives aux motorisations thermiques diesel et essence

PRIORITÉS ISSUES DE LA CONCERTATION CITOYENNE

- Verdir progressivement la flotte automobile de la CACP
- Renforcer les dispositifs d’auto partage



Préserver les espaces naturels, la biodiversité et une agriculture au service d'une alimentation de qualité

Conçu autour de la boucle de l'Oise, le territoire tient, parmi ses atouts, une diversité paysagère et une proximité à la nature qui participent grandement de **son attractivité**.

Cergy-Pontoise a aussi la particularité d'être **une terre agricole** représentant une grande partie des terres maraîchères du Val d'Oise. En effet, comme pour toutes les villes nouvelles, l'agglomération s'est construite sur des terres agricoles mais ces dernières représentent encore aujourd'hui une occupation du sol de plus de 23% et les espaces naturels de 31% pour une superficie de 8 703 hectares.

La préservation de cet environnement est un enjeu essentiel pour la qualité de vie à laquelle s'ajoutent tous ceux liés à la lutte contre les dérèglements climatiques.

Les élus affirment la nécessité d'une action volontaire qui tient à **un renforcement de la sensibilisation** des habitants, des entreprises, des collectivités, **à l'écologie et à la biodiversité**.

A ces actions de sensibilisation et d'accompagnement s'ajoutent **la préservation d'espaces verts, la réhabilitation et la sanctuarisation d'espaces naturels** (mares, bois, haies, prairies et zones humides) et l'anticipation **des vulnérabilités du territoire** (risques d'inondations, îlots chaleur, captation carbone...).

Enfin, **l'agriculture doit être au service d'une alimentation relocalisée**, que ce soit par la restauration collective locale ou par les circuits courts de distribution.

Avec les limites d'une production insuffisante et de l'importance de préserver la trame verte et bleue*, des possibilités sont offertes par la collaboration en cours avec le Parc naturel régional du Vexin sur le Projet Alimentaire Territorial qui envisage l'action publique au-delà de l'agglomération (à l'échelle du bassin de vie).

* Corridors de nature sans discontinuité qui permettent aux espèces de circuler sans risque et donc d'en assurer la reproduction

PRIORITÉS

- Elaborer des stratégies d'anticipation des risques liés aux changements climatiques (risques d'inondations, îlots de chaleur)
- Poursuivre les actions d'éducation, de sensibilisation et d'accompagnement au changement pour la préservation des espèces, des espaces verts et zones humides
- Nouer les partenariats et collaborations adaptés pour trouver des solutions efficaces, innovantes avec les acteurs de la préservation de l'environnement et de l'agriculture
- Accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques
- Développer l'agriculture urbaine et le maraîchage biologique
- Entretenir des espaces boisés, naturels et humides, créer une trame verte
- Développer de nouveaux espaces arboricoles

PRIORITÉS ISSUES DE LA CONCERTATION CITOYENNE

- Accompagner les collectivités du territoire dans l'évolution d'une offre de restauration scolaire locale et bio
- Poursuivre la plantation d'arbres

Promouvoir un aménagement et un habitat durables basés sur la sobriété et les énergies renouvelables

Après une phase expansive de l'urbanisation de Cergy-Pontoise en lien avec les politiques de l'Etat relatives aux Villes Nouvelles, **le constat d'une raréfaction des réserves foncières s'impose**. S'en est suivie une nouvelle étape menée conjointement par l'état et l'aménagement privé de construction massive de logements. Dès à présent, une réflexion autour de la maîtrise de la réalisation de logements est un indispensable et doit être menée.

Dans le même temps **l'enjeu de conserver les espaces naturels et terres agricoles** est réaffirmé. L'urbanisation à venir et le développement des infrastructures ne pourra se faire que dans la recherche **d'une préservation des équilibres entre différents besoins dont les principaux identifiés concernent l'habitat**.

L'élaboration prochaine du **nouveau Plan Local de l'Habitat** viendra apporter des réponses avec la prise en compte de l'évolution des parcours résidentiels sur le territoire (familles monoparentales, familles recomposées, vieillissement de la population...).

La rénovation de l'habitat et du bâti, en particulier **la rénovation énergétique, le recours aux énergies renouvelables et leur développement sont des enjeux majeurs de la transition pour lesquels des choix de priorités et de plan d'actions devront être faits et partagés avec les communes**. Ces chantiers d'ampleur, réclament une mobilisation collective afin d'activer les leviers financiers nécessaires.

Aménager durablement c'est aussi s'inscrire **dans une logique plus inclusive vis-à-vis des quartiers politiques de la ville** ou assimilés, mais c'est aussi prendre en compte plus fortement l'usage mixte de l'espace public (féminiser la ville, accessibilité aux non valides). Enfin, la garantie pour tous d'accéder **à des services essentiels de qualité (eau, énergie, déchets) à des tarifs soutenables** (lutte contre la précarité énergétique) est un enjeu majeur pour que chacun puisse bien vivre la ville.

CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE :

-1 million MWh
EN 2030

PRIORITÉS

- Adopter une stratégie pour un aménagement durable et équilibré (habitat / entreprises) en préservant la mixité sociale
- Identifier les opérations de renouvellement urbain
- Baisser les consommations d'énergie des bâtiments publics et augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire
- Favoriser l'acculturation de l'ensemble des acteurs sur l'habitat qualitatif et économe en énergie
- Mieux prendre en compte les nouveaux usages dans les projets d'habitat
- Développer une politique de l'habitat tournée vers le besoin des seniors, des étudiants et des jeunes couples
- Développer des actions en matière de santé environnementale et réduire les pollutions sur le territoire (éclairage, bruits...)
- Accompagner le tissu industriel vers l'économie circulaire (gestion des déchets)

PRIORITÉS ISSUES DE LA CONCERTATION CITOYENNE

- Améliorer la performance énergétique du patrimoine de la CACP à travers un schéma directeur immobilier énergétique
- Mettre en place un système de récupération des eaux de pluie dans les bâtiments de la CACP
- Accompagner le déploiement du compostage individuel des biodéchets et expérimenter le tri à la source en point d'apport volontaire



AXE 3

Solidarité

Soutenir le
développement
équilibré
du territoire

Renforcer la cohésion sociale par des politiques publiques plus inclusives

La population de Cergy-Pontoise est particulièrement jeune (46% de moins de trente ans contre 40 % en IDF). On constate par ailleurs une augmentation conséquente de la tranche des 0-10 ans, avec l'arrivée de nouvelles familles.

Cette présence de la jeunesse, constitutive du territoire, s'amplifiera avec une augmentation de la population étudiante liée au développement de CY Cergy Paris Université.

La jeunesse est un marqueur fort du territoire pour l'élaboration des politiques, le fait que 23 % des habitants du territoire vivent dans des quartiers relevant du Contrat de Ville en est un autre.

Il convient alors de mieux prendre **en compte les réalités de vie de l'ensemble des Cergypontains et notamment celles des plus fragiles pour renforcer la solidarité.**

La CACP doit ainsi s'engager à la construction d'un territoire inclusif où chacun est en mesure de trouver sa place et où prédomine une certaine équité entre les habitants du territoire notamment dans l'accès aux équipements et services indépendamment du lieu de résidence.

PRIORITÉS

Favoriser l'équilibre social du territoire

- Lever les freins à l'emploi et développer l'employabilité dans les quartiers prioritaires et assimilés
- Inclure la transition écologique dans les programmes de renouvellement urbain des quartiers prioritaires
- Affirmer le rôle des structures culturelles et sportives dans le lien social

Favoriser l'égalité femme/homme

- Renforcer les actions contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales
- Renforcer les actions qui améliorent la condition féminine dans l'ensemble des politiques publiques

Favoriser un meilleur partage de l'espace public :

- Favoriser les choix d'aménagement inclusif (enfants, familles, seniors, personnes en situation de handicap...)
- Assurer l'accueil qualitatif des gens du voyage

Coordonner l'action des différentes communes en matière de santé

- Permettre un accès aux soins équitable et assurer des parcours de soins complets
- Etudier la faisabilité, dans la dynamique de la création de CY université, d'avoir un CHU sur le territoire.

Favoriser la transmission et l'échanges des savoirs :

- Affirmer le rôle des structures, sportives, culturelles et de loisirs dans la transmission des savoirs et des valeurs
- Accompagner les usagers dans l'apprentissage des services publics en ligne, (réduire la fracture numérique, permettre l'accès aux droits et l'exercice de la citoyenneté)
- Intégrer plus grandement CY université pour un système formateur et éducatif vertueux pour les habitants et usagers du territoire



Dynamiser le territoire via les politiques culturelles et sportives et à destination des étudiants

Le territoire de Cergy-Pontoise se caractérise **par des dynamiques culturelles, sportives et universitaires fortes**. Elles s'appuient sur un réseau dense d'équipements et sur de nombreux établissements d'enseignement supérieurs fréquentés par plus de 30 000 étudiants.

Le sport et la culture constituent de puissants **vecteurs d'intégration** dans un contexte de fragilisation du lien social. Ce sont également **des facteurs de rayonnement et d'attractivité pour un territoire en développement**.

Par ailleurs, le territoire peut compter sur un réseau associatif particulièrement dense et dynamique œuvrant dans ces différents domaines.

Ainsi, à l'échelle de l'agglomération, plus de **270 associations sportives et clubs sont accueillis**. Avec le soutien de la CACP pour certains et en s'appuyant sur les équipements communaux et communautaires, **ils proposent au plus grand nombre des activités sportives et de loisirs variés, tout en contribuant à promouvoir l'excellence du haut niveau**. A travers le projet de service public des piscines l'Agglo assure également le développement de l'enseignement de la natation ainsi qu'une offre renouvelée dans le domaine des pratiques libres et encadrées à destination du plus grand nombre.

Enfin, **l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise** permet la pratique d'une cinquantaine d'activités, tout en jouant pleinement **son rôle récréatif et social**.

La culture est par ailleurs un marqueur important à Cergy-Pontoise. L'accent est notamment **mis sur la démocratisation de la pratique artistique** afin d'offrir à chacun, et en particulier aux plus jeunes, la possibilité de bénéficier d'un apprentissage de qualité. Le réseau des bibliothèques et celui des écoles de musique contribuent au rayonnement de cette ambition sur le territoire. L'accès à la culture pour tous passe également par un soutien apporté à de nombreuses manifestations, festivals et lieux culturels.

L'identité culturelle du territoire s'est construite, en particulier, autour du développement des expressions artistiques urbaines et la rencontre entre les cultures du monde.

Le nouveau projet de la nouvelle scène nationale (Points Communs) rayonne sur toute l'agglomération et au-delà ; il rend accessible à tous une palette de la création artistique contemporaine, qu'elle soit théâtrale, chorégraphique ou circassienne. **L'agglomération est aujourd'hui repérée régionalement comme une terre de musiques, d'expression artistique dans l'espace public ou encore de patrimoines d'hier et d'aujourd'hui.**

Outre le soutien au développement du campus international, la Communauté d'agglomération s'efforce de renforcer une offre de service spécifique à destination des étudiants. Par un partenariat étroit avec le Centre d'Information Jeunesse, elle contribue également à faciliter l'information des publics jeunes notamment sur la question de leurs droits.

Soutenir et renforcer ce dynamisme sportif, culturel et étudiant doit constituer un axe fort des politiques publiques mises en œuvre afin de contribuer au renforcement de la cohésion et du vivre-ensemble sur le territoire cergypontain. C'est aussi une clé pour renforcer l'attractivité du territoire et la qualité des conditions de vie des habitants.

PRIORITÉS

- Favoriser une vie étudiante qui participe à la vie de la cité en harmonie avec la population
- Favoriser la pratique sportive en s'appuyant sur des équipements et des événements de qualité, à fort rayonnement et maillant le territoire
- Soutenir la promotion de l'excellence sportive à travers notamment les clubs labellisés
- Favoriser l'accès de toutes et tous à la culture au plus proche des habitants du territoire
- Mettre en valeur les ressources culturelles et patrimoniales du territoire pour participer à son rayonnement et à son attractivité économique et touristique

Renouveler la solidarité intercommunale

Animées par une nouvelle gouvernance, autour d'un projet et d'une culture partagés, **la Communauté d'agglomération et les communes membres ont fait de la solidarité l'une de leurs valeurs cardinales et un axe majeur de développement.**

La construction intercommunale se trouve confrontée à de nouveaux défis et enjeux : réchauffement climatique, raréfaction des ressources, contexte financier contraint, conséquences de la crise sanitaire... Si la CACP veut continuer à promouvoir un développement harmonieux et équilibré à l'échelle de l'espace cergypontain, **la solidarité doit d'autant plus demeurer un élément majeur de son projet.**

Cette solidarité peut revêtir des formes différentes et s'exprimer dans des domaines pluriels. La contribution de chacun au fonctionnement collectif du territoire et à l'animation de la solidarité communautaire doit reposer sur des critères transparents, partagés et sincères, ceci est un préalable indispensable. Parmi les leviers existants on peut citer les mécanismes de péréquation, les fonds de concours et le projet de mutualisation. Le pacte financier et fiscal, outil nouvellement co-élaboré concourt également à la traduction financière de cette volonté d'entraide territoriale.

En dépit d'un passé différent et de disparités en termes de développement économique, d'habitat, de population, d'environnement et d'aménité, les communes et la CACP se sont entendus sur un partage de compétence permettant à la fois **de privilégier le périmètre d'intervention le plus adéquat, mais aussi de renforcer les liens entre les parties.**

PRIORITÉS

- Définir un nouveau compromis intercommunal plus solidaire en matière de répartition des fonds de concours entre les communes
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets, au-delà des éléments strictement financiers
- Formaliser le processus décisionnel de l'intercommunalité à travers un pacte de gouvernance et son animation
- Développer et renforcer la mutualisation avec les communes, pour améliorer la qualité et le coût du service rendu



UNE CONVICTION

S'appuyer sur
l'intelligence
collective

Renforcer la démocratie participative

De manière générale, au sein du maillage territorial français, **l'intercommunalité apparaît comme une collectivité peu connue, des habitants et des différents acteurs.** La compréhension de son fonctionnement et l'identification des compétences qu'elle exerce (eau, collecte des déchets, éclairage public, entretien des espaces verts, des voiries, stationnement, chauffage, cimetière, équipements culturels et sportifs comme les piscines...) pourtant en prise avec des enjeux concrets et du quotidien, ne sont pas toujours aisés.

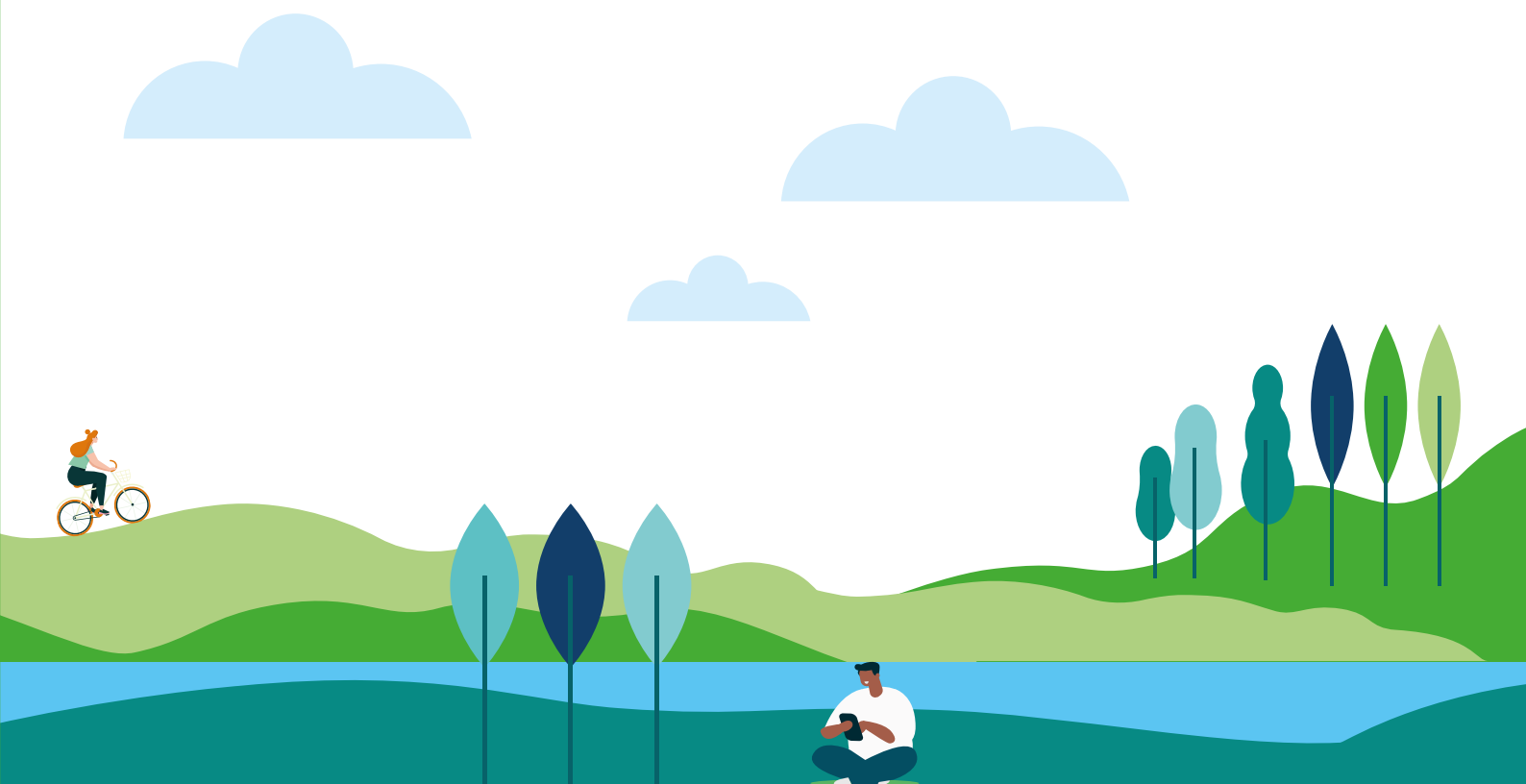
Aussi, pour ne pas apparaître comme lointaine vis-à-vis des communes et des Cergyponains, la CACP doit **rechercher plus systématiquement l'adhésion des habitants sur ses actions et projets prioritaires.** La construction d'une relation de confiance et de partage doit constituer une modalité de fonctionnement de premier ordre. Couplée à un contexte de forte abstention et de désintérêt plus ou moins marqué pour la chose publique, **la démocratie participative apparaît comme un levier mobilisable.**

La CACP a déjà des pratiques réglementaires ou a pratiqué par le passé des consultations volontaires de la population, il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin dans l'approfondissement du processus démocratique. La consultation citoyenne sur les différents projets, à travers les instances et les instruments dédiés, doit demeurer un axe fort du fonctionnement de la communauté d'agglomération.

La bonne information est un corollaire nécessaire à la plus grande association des citoyennes et des citoyens. C'est pourquoi dans un souci de transparence et d'une compréhension plus aisée des projets de la CACP, des documents et outils doivent être **proposés de façon pédagogique et adaptée aux publics visés.**

PRIORITÉS

- Créer une instance citoyenne intercommunale de concertation
- Associer plus largement les habitants à l'élaboration des politiques publiques.
- Mettre en place un budget participatif
- Améliorer l'information des citoyens
- Développer les échanges avec les citoyens (conseil de développement...)



Faire vivre le collectif apprenant

La complexité croissante des défis et projets, comme l'interpénétration des enjeux en lien avec le développement territorial conduisent les organisations à renouveler leur mode de fonctionnement en abandonnant une logique de « silos » qui avait pu jusque-là prédominer.

« **Faire mieux à plusieurs** » demeure ainsi l'un des leitmotivs de l'agglomération dans le respect du principe de subsidiarité affirmé dans le pacte de gouvernance et des compétences de chacune des structures. L'une des réponses les **plus pertinentes à ce défi est de décroisonner les enjeux pour en avoir une approche la plus globale possible.**

Cette transversalité nécessaire doit s'appliquer à la fois entre la communauté d'agglomération et les communes, mais aussi en interne entre les différentes directions et services de la CACP. Les approches croisées des uns et des autres doivent **contribuer à enrichir les processus d'élaboration des politiques publiques et à éclairer la prise de décision.**

Enfin, dans un contexte financier contraint et d'une nécessaire lutte contre le réchauffement climatique, l'évaluation des politiques publiques (ex ante et ex post) **mise en œuvre doit occuper une place plus importante dans les processus décisionnels.** En favorisant l'expression de chacune des parties prenantes d'un projet, elle doit permettre d'amplifier les actions bénéfiques pour le territoire, et de stopper ou modifier celles qui ont un impact moins favorable.

PRIORITÉS

- Poursuivre la dynamique engagée qui s'inscrit dans une logique de coopération avec les communes et territoires voisins
- Travailler en transversalité les différents plans et schémas sectoriels (PLH, PLD...)
- Renforcer la relation avec les usagers
- Conduire une veille sur les possibles et les expériences avec les acteurs ressources de l'innovation, notamment en matière de transition et de mobilité
- Mettre en place un tableau de bord de la transition écologique
- Mettre en place un budget vert
- Affirmer le caractère souple et évolutif du projet de territoire, en lien avec les questionnements qu'entraînent les mutations sociétales et en conséquence l'adaptabilité des politiques publiques qui en découlent
- Elaborer un projet d'administration territoriale opérant pour répondre aux objectifs 2030.

GRANDES ORIENTATIONS

LES 10 ORIENTATIONS CLÉS

Attractivité du territoire

- 1 - **Renforcer** les synergies entre le développement économique, l'enseignement supérieur, l'emploi et l'innovation
- 2 - **Revendiquer** une identité forte

Transition écologique et énergétique

- 3 - **Accompagner** le changement des pratiques de mobilité
- 4 - **Renforcer** les espaces naturels, la biodiversité et une agriculture au service d'une alimentation de qualité
- 5 - **Promouvoir** un aménagement et un habitat durables basés sur la sobriété et les énergies renouvelables

Solidarité

- 6 - **Renforcer la cohésion sociale** par des politiques publiques plus inclusives
- 7 - **Dynamiser le territoire via les politiques culturelles et sportives et à destination des étudiants**
- 8 - **Renouveler la solidarité intercommunale**

Intelligence collective

- 9 - **Renforcer** la démocratie participative
- 10 - **Faire vivre** le collectif « apprenant »



INDICATEURS STRATÉGIQUES

	2020	2022-2023	Objectifs 2030
Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire (tonnes équivalent CO ₂)	1 500 000	1 400 000	960 000 (objectif national)
Consommation énergétique du territoire (en MegaWatt-heure)	3 526 563 MWh soit 17,07 MWh/habitant	3 424 430 MWh	2 525 373.9 MWh (objectif national)
Pourcentage d'énergie renouvelable sur le territoire	8,2%	(non mis à jour)	32% (objectif national)
Part des terres agricoles	1 959 hectares	1 890 hectares (année 2021)	Maintien
Surfaces agricoles biologiques sur le territoire	4 exploitants et 46 hectares	5 exploitants et 47 hectares	7 exploitants et 60 hectares
Nombre d'exploitations en maraîchage légumes de plein champs, vergers, élevage, arboriculture & nombres d'hectares	15 exploitations et 208 hectares	15 exploitations et 208 hectares	21 exploitations et 248 hectares
Parts modales des différents modes de transport sur le territoire de l'agglomération pour les déplacements domicile-travail	Marche 5% Vélo 0,9% 2 roues 1,2% Véhicules 52,8% TC 37,5% (source Insee 2020)	Non recalculé	À définir après adoption du PLM
Logements construits/an	1 639	1400	En cours de définition dans le PLH en 2024
Ratio de collecte des déchets ménagers et assimilés (par an)	554 kg/hab/an	454 kg/hab/an	464 kg/habitant
Nombre d'emplois dans l'économie sociale et solidaire sur le territoire	6 304 emplois, soit 6,7% des emplois du territoire 526 établissements employeurs, soit 9,5% des établissements employeurs	7980 emplois, soit 8,2% des emplois du territoire 498 établissements employeurs, soit 8,6% des établissements employeurs	À définir
Taux d'emploi sur l'agglomération, ratio actif/habitant	0,89	0,87	1
Pourcentage des personnes habitant sur le territoire qui y travaillent	43%	Non recalculé	50%
Évolution des gaz à effet de serre liés au patrimoine de la CACP (en tonnes équivalent CO ₂)	151 189	Non recalculé	54 360
Écart de revenu (rapport interdécile)	3,5 en 2016 (3,7 Val d'Oise, 4,5 IDF)	Non recalculé	À définir

Sources : Insee, Safer, Rose, Bilan carbone de la CACP, Programme Local de l'Habitat, MOS, Rapports des délégataires, GAB idf.

REPÈRES

Différents documents de référence viennent s'articuler avec le projet de territoire

Gouvernance

- Pacte de gouvernance
- Projet de mutualisation
- Projet d'administration territorial
- Rapports annuels d'activité

Finances

- Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2022-2026
- Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) 2021-2026

Transition Écologique et énergétique

- Plan Climat-Air -Energie-Territorial (PCAET) - Agenda 21 2018-2023

Urbanisme et politique de la ville

- Schéma de cohésion territoriale (SCOT) 2011-2030
- Plan local de l'habitat (PLH) 2023-2028
- Engagement quartiers 2030
- Délégation des aides à la pierre 2016-2021
- Schéma directeur des berges de l'Oise

Egalité femme/homme

- Rapport annuel de situation en matière d'égalité femmes-hommes
- Plan en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2023-2025

Mobilité

- Plan local de déplacement (PLD) 2016-2020 (en cours de révision en 2024)
- Plans de mobilité inter-entreprises ou inter-établissements (PMIE)
- PMIE Bellevues 2015-2017
- PMIE Horloge 2017-2019
- PMIE BVGE 2018-2020
- PMIE Grand Centre 2019-2021
- Schéma directeur des mobilités cyclables de l'agglomération (SDCA) 2022-2030

Les contrats

- Chauffage urbain - Contrat de délégation 2019-2039
- Eau potable - Contrat de délégation 2009-2026
- Eaux usées - Station d'épuration - Contrat de délégation 1988-2022
- Transports - Bus - Contrat de délégation IdFM/ Lacroix & Savac 2024-2030 sur le territoire « Cergy-Pontoise Confluence »
- Parcs de stationnement - Contrat de délégation 2018-2028
- Eclairage public - Contrat de partenariat public-privé 2013-2031
- Déchets - Contrat de délégation - 2022-2037
- Aren'Ice - Contrat de concession 2014-2036



NOTES



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE
Hôtel d'agglomération
Parvis de la Préfecture
CS 80309 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex
T 01 34 41 42 43 F 01 34 41 42 44 - courrier@cerygpontoise.fr
cerygpontoise.fr